

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 FEVRIER 2013**

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le quinze février deux mille treize, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vingt et un février deux mille treize à vingt heure et trente minutes, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Etaient présents : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRE, L. ZANOLIN, J.J. FREDOUILLE, S. CICERONE, C. MARAZANO, M. FAYOLLE, G. MERGY (points 1 à 10), Z. SIMON, D. BEKIARI, Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS, J. GUNTZBURGER (points 1 à 11), A. SOMMIER, G. MAHE, M. MILLER, F. ZINGER (points 1 à 22), P. GUYON (points 1 à 19), G. DELISLE, S. LOURS-GATABIN, D. LAFON (points 1 à 28), P. DEPOUX, P. DUPLAN, P. DUCHEMIN, P. LE QUERRE, J. N'GALLE EBOA (point 1, puis à partir du point 3), F. HEILBRONN (points 1 à 20), S. BROUTIN, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. BUCQUET, A. BULLET (points 1 à 26), PH. CONSTANT, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers Municipaux

Absents représentés ayant donné pouvoir : G. MERGY à J. Ph DAMAIS (à partir du point 11), J. GUNTZBURGER à A. SOMMIER (à partir du point 12), F. ZINGER à P. DEPOUX (à partir du point 23), P. GUYON à G. DELISLE (à partir du point 20), B. KABANDA à L. ZANOLIN, F. HEILBRONN à D. BEKIARI (à partir du point 21 jusqu'au point 31), A. BULLET à M. GALANTE-GUILLEMINOT (à partir du point 27)

Absents excusés : D. LAFON (à partir du point 29), J. N'GALLE-EBOA (point 2), F. HEILBRONN (après le point 31)

Secrétaire : P. DUCHEMIN

M. le Maire explique que Jean-François Dumas qui a été Maire-Adjoint chargé de l'environnement pendant de longues années dans l'équipe municipale a souhaité rejoindre sa commune d'enfance en Auvergne. Il a déménagé courant décembre et a faire part de son impossibilité de poursuivre ses fonctions d'élu municipal, de Maire-Adjoint et Conseiller communautaire. Par conséquent, il a adressé les courriers nécessaires, conformément à l'article L270 du code électoral. Il convient d'accueillir le candidat venant immédiatement après sur la liste.

M. le Maire installe donc M. Sylvain Broutin 29^{ème} de la liste « Fontenay pour tous » et lui souhaite la bienvenue.

M. le Maire rend compte ensuite des décisions qu'il a prises depuis le 06 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (liste diffusée sur table).

➤ Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 décembre 2013 à l'unanimité

➤ DEMOCRATIE LOCALE

M. le Maire indique que par courrier du 29 décembre 2012, Jean François Dumas, 6^{ème} Maire-Adjoint informait la Ville de sa démission suite à son départ de la Région francilienne conformément à l'article L2121.5 du CGCT le Maire a accepté cette démission et en a informé le Préfet. Par courrier en date du 16 janvier 2013, M. le Préfet a accepté cette démission qui est devenue définitive à compter de cette date. Par l'installation de M. Broutin, le Conseil Municipal est à nouveau complet, il convient donc de procéder à la désignation du nouveau Maire-Adjoint dans les règles définies par le CGCT, notamment l'article L2122-10 relatif à l'ordre du tableau à savoir que le Conseil Municipal peut explicitement décider que le nouvel adjoint occupera le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. Dans le cas contraire, il occupe le dernier rang. Dans la continuité de ce remplacement, l'ensemble des mandats et des fonctions occupés par M. Dumas

deviennent donc vacants d'où la nécessité de procéder à l'élection partielle dans différentes commissions et établissements publics ; sont ainsi concernés le poste de représentant à la Communauté d'agglomération Sud de Seine, le poste de membre suppléant de la CAO, le poste de membre titulaire de la commission municipale n°1 et le poste de représentant au SIGEIF. Le remplacement de M. Dumas dans les autres syndicats qui dépendent maintenant du Conseil Communautaire, le SYELOM, le SEDIF, le Syndicat de la Vallée de la Bièvre sera effectué en Conseil Communautaire.

M. le Maire tient à saluer l'action que Jean François Dumas a menée à ses côtés depuis tant d'années pour la protection de l'environnement, pour son sens toujours très aigu concernant la protection des arbres notamment, mais aussi la question plus large du bien-être en ville. Il le remercie de sa contribution toujours très active au débat mais aussi au bureau municipal qui parfois d'ailleurs a créé beaucoup d'animation dans les échanges. Il a beaucoup apprécié travailler avec lui pendant ces 19 années. C'est grâce à des expériences différentes avec des sensibilités convergentes ou parfois divergentes que chacun a pu s'enrichir.

Jean François Dumas a beaucoup participé notamment sur deux derniers grands projets qui verront le jour cette année en 2013 ; d'une part, l'extension du square des Anciens Combattants, lieu de biodiversité sur Fontenay, engagement que l'équipe municipale avait pris ; et d'autre part, un espace vert privé rue Boris Vildé qui va être ouvert au public, lui aussi haut lieu de la biodiversité. Parallèlement il a été très actif auprès du Conseil Communautaire où il avait aussi une responsabilité pour l'ensemble des quatre communes en matière d'environnement, beaucoup d'actions ont été impulsées par Jean François Dumas à l'échelle communale mais aussi à l'échelle intercommunale, puisque la question de l'environnement ne peut pas simplement se traiter à l'échelle d'un territoire ou des frontières de commune.

M. Fredouille lit la lettre rédigée par Jean-François Dumas pour son départ :

« J'ai demandé à Jean Jacques Fredouille de lire ces lignes ce soir pour tenter de couper court à tous les bruits et ragots qui courent sur mon départ de Fontenay-aux-Roses et ma démission du Conseil.

J'avais prévu de longue date que je ne terminerais peut-être pas ce mandat actuel. Ce n'était pas pour autant que j'allais le chanter sur les toits, d'autant que je souhaitais garder tout mon poids politique jusqu'au dernier moment.

Les raisons de mon départ sont des raisons essentiellement personnelles, ce qui signifie privées et donc qui ne regardent que moi. Qu'une chose soit bien claire : je n'ai pas de divergences majeures avec le Maire, les autres groupes de la Majorité ou mon propre groupe. Bien sûr entre les différents groupes de la Majorité, il y a des différences. C'est normal. Bien gérées par le Maire, elles sont souvent source de progrès plutôt que de conflit.

D'ailleurs, Pascal Buchet est un Maire avec lequel un écologiste comme moi pouvait s'entendre parce que c'est un Maire auquel il arrive d'écouter l'écologiste pas seulement sur des sujets bateaux ou devenus tels et pour lesquels il n'y a que des bravos à gagner mais aussi sur des sujets pour lesquels il faut encore convaincre les autres, élus et population. Je pense à la mise en place d'une collecte sélective des déchets à une époque où cela n'allait pas du tout de soi pour prendre un exemple du début de notre premier mandat commun ou encore je pense à la préservation de la biodiversité en ville, pour prendre un exemple actuel. Parce qu'ils sont souvent minoritaires dans une majorité, il est agréable aussi aux écologistes d'avoir un maire qui recherche le consensus comme c'est le cas de Pascal Buchet à l'agglo notamment. Ce qui ne veut pas dire que nous avons toujours été d'accord, tout le monde le sait, mais il n'y a jamais rien eu qui ait pu remettre en cause ma participation d'écologiste à cette équipe. Au contraire, je suis fier de lui avoir appartenu.

Je n'ai pas non plus de désaccord avec les autres membres du groupe des élus verts sur les questions fontenaisiennes et de l'agglo. Je m'entendais très bien avec Jean Jacques, Patricia Le Querré et Monika Miller et je m'entends toujours très bien avec eux. Certes, nous avons la même sensibilité politique mais chacun sait que cela ne suffit pas pour être amis. Nous, nous étions, nous sommes amis. Notre groupe d'élus, c'était plutôt pour moi une raison de rester qu'une raison de partir et je ne serais pas parti, si je n'étais persuadé qu'ils allaient, avec notre nouveau conseiller Sylvain Broutin, très bien se débrouiller sans moi. Il fallait qu'ils en prennent l'habitude car de toute façon, je ne me serais pas représenté en 2014.

Je ne me fais aucun souci pour l'expression de l'écologie au sein de l'équipe municipale. L'expérience n'a pas éteint l'envie d'agir, ni pour Jean Jacques Fredouille, ni pour Monika Miller. Patricia Le Querré apporte un regard neuf, ses compétences et son enthousiasme. Sylvain Broutin rajeunit l'équipe mais chacun sait que la valeur n'attend point le nombre des années. Je les remercie d'être fidèles au poste, cela me permet de faire l'école buissonnière sans remord. Sans remord aussi parce que je pense que j'ai rempli le contrat moral que j'avais avec tous ceux qui avaient soutenu notre lutte pour préserver l'environnement à Fontenay. L'aménagement du 22 avenue Lombart était le dernier des espaces verts

qu'il fallait préserver et donc aménager. Certes, il y a maintenant l'espace Boris Vildé, un « point chaud » de la biodiversité Fontenaisienne selon l'étude menée par l'agglo dans le cadre du PTDD, mais son aménagement ouvre une nouvelle période, une nouvelle histoire.

J'ai aussi impulsé des politiques nouvelles concernant la gestion de tous ces espaces pour que nature et horticulture se mêlent harmonieusement. Au niveau de l'agglo, j'ai pu introduire dans le PTDD une forte dimension environnementale sur la préservation des ressources et la préservation de la biodiversité.

Je pars donc sans remord mais lorsque l'on a travaillé si longtemps ensemble, on ne quitte pas une équipe sans un peu de tristesse. Je pense non seulement aux élus mais aussi aux personnels avec qui j'ai travaillé et sans lesquels rien n'aurait été possible. Je saisis cette occasion pour les remercier tous. On ne part jamais sans un peu de tristesse, c'est pourquoi je n'aime pas les « au revoir ». Je serai donc loin de vous ce soir, je serai déjà parti ».

M. Fredouille ajoute que même loin, Jean-François Dumas s'intéresse toujours à la vie fontenaisienne. Son départ du Conseil Municipal n'entamera pas leur amitié, ils continueront à se voir et à bénéficier de sa perspicacité politique.

M. le Maire invite à passer aux votes.

1 – Modification du tableau des élus : élection d'un Maire-adjoint

M. le Maire après un appel à candidature a reçu la candidature de Patricia Le Querré.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets.

Résultat des votes :

- suffrages exprimés : 27
- bulletins blancs/nuls : 8

M. le Maire annonce que Mme Le Querré est donc élue 6^{ème} Maire-Adjointe avec les mêmes délégations que celles qu'avait Jean François Dumas c'est-à-dire chargé de l'environnement. Il précise que Patricia Le Querré en tant qu'élue municipale suivait déjà la question de l'environnement au travers la question de l'enfance et l'environnement notamment auprès des écoles. Elle prend donc des responsabilités plus larges avec cette élection d'aujourd'hui.

Mme Le Querré remercie M. le Maire et les élus de leur confiance dans ces nouvelles responsabilités. Elle remercie également Jean François Dumas pour son engagement et tout le travail qu'il a accompli au sein de la Municipalité et de la Communauté d'agglomération. Ces connaissances, son expertise, sa passion pour l'écologie et la préservation de l'environnement vont lui manquer mais il a bien mérité de « se mettre un peu au vert ». Elle lui souhaite de longues et belles balades comme il aime en faire dans sa campagne auvergnate. L'environnement et le développement durable sont des thèmes chers à Mme Le Querré, elle a donc l'intention de poursuivre dans la voie que Jean François Dumas a tracée et continuer à s'investir pour préserver l'environnement et la biodiversité afin que Fontenay reste une ville agréable à vivre.

2 – Désignation d'un élu à la Communauté d'agglomération Sud de Seine

M. le Maire, après un appel à candidature a reçu les candidatures de Jean Jacques Fredouille et de Michel Faye.

M. Faye explique qu'actuellement, la Ville de Fontenay est représentée par 7 élus majoritaires sur 8, ce qui n'est pas représentatif de la réalité de la Ville. Le plus grand groupe de l'opposition a un élu actuellement, il estime que le deuxième groupe par importance pourrait avoir un élu aussi. Cela ferait 6 sur 8.

M. le Maire précise que Mme Galante-Guilleminot représente l'opposition municipale au Conseil Communautaire. La présence des membres de l'opposition ne sont pas une obligation, mais une volonté des quatre villes.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets

Résultat des votes :

- suffrages exprimés : 31
- bulletins blancs/nuls : 3

M. Fredouille est élu à la Communauté d'Agglomération par 25 voix contre 6 pour M. Faye.

3 – Election d'un membre à la Commission municipale N°1

M. le Maire après un appel à candidature a reçu la candidature de Patricia Le Querré.
Il est procédé à un vote à bulletins secrets.

Résultat des votes :

- suffrages exprimés : 26
- bulletins blancs/nuls : 09

Mme Patricia Le Querré est élue au sein de la Commission Municipale n° 1

4 – Désignation d'un membre suppléant à la Commission d'Appel d'Offres de la Ville

M. le Maire après un appel à candidature dans le respect de la proportionnalité a reçu la candidature de Patricia Le Querré.

Résultat des votes :

- suffrages exprimés : 27
- bulletins blancs/nuls : 08

Mme Le Querré est désignée membre suppléante de la Ville auprès de la Commission d'Appel d'Offres.

5 – Election d'un délégué suppléant représentant la Ville auprès du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF)

M. le Maire après un appel à candidature a reçu la candidature de Patricia Le Querré.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets.

Résultat des votes :

- suffrages exprimés : 27
- bulletins blancs/nuls : 08

Mme Le Querré est élue déléguée suppléant représentant la Ville auprès du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF).

M. le Maire indique que soucieuse de ses nouvelles responsabilités, Mme Le Querré a fait part de sa démission de ses fonctions de représentante au sein du Conseil d'Administration du CCJL, de la Caisse des écoles et auprès de la commission n°2 par courrier en date du 14 février 2013 par conséquent, après appel à candidature, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre auprès de ces 3 organismes.

6 – Election d'un membre à la Commission municipale N°2

M. le Maire après un appel à candidature a reçu la candidature de M. Sylvain Broutin.

Résultat des votes :

- suffrages exprimés : 26
- bulletins blancs/nuls : 09

M. Sylvain Broutin est élu au sein de la Commission Municipale n° 2 :

7 – Election d'un membre au Conseil d'Administration du Centre Culturel Jeunesse et Loisirs

M. le Maire après un appel à candidature a reçu les candidatures de Mme Muriel Galante-Guillemillot et de M. Sylvain Broutin

Résultat des votes :

- suffrages exprimés : 33
- bulletins blancs/nuls : 02

M. Sylvain Broutin est élu au sein du Conseil d'administration du CCJL par 25 voix contre 8 pour Mme Galante-Guillemillot.

8 – Election d'un membre au Conseil d'Administration de la Caisse des écoles

M. le Maire après un appel à candidature a reçu les candidatures d'Anne Bullet et de Sylvain Broutin

Résultat des votes :

- suffrages exprimés : 31
- bulletins blancs/nuls : 04

M. Broutin est élu au sein du Conseil d'administration de la Caisse des écoles par 25 voix contre 6 pour Mme Bullet.

➤ FINANCES

M. le Maire remercie tous les services municipaux pour le travail toujours très compliqué et très long de préparation budgétaire notamment dans le cadre de ces orientations budgétaires. Il remercie Gilles Mergy, Maire-Adjoint chargé des Finances qui malgré son problème de santé a pu faire les choses dans les temps et être présent ce soir pour présenter les orientations budgétaires pour lesquelles il y aura comme à l'accoutumé l'intervention de chaque groupe ou liste à la suite de son intervention.

9 - Débat d'orientations budgétaires

M. Mergy remercie M. le Maire et s'associe pour remercier à la fois M. Bianco, Directeur Général des Services et Elisabeth Selvi, Directrice des Finances de la Ville et ses équipes.

Il indique que l'année prochaine la présentation sera probablement différente, car jusqu'à présent le législateur n'avait pas été très précis sur le format du document de débat d'orientations budgétaires. Dans le projet de loi de décentralisation prévu par le Gouvernement, un titre sera consacré à la transparence financière et à la qualité de l'information financière à la fois des élus et des citoyens, il est notamment prévu, sous réserve de l'avis du Conseil d'Etat, que le rapport d'orientations budgétaires devra présenter la structure de la dette, la structure des effectifs, les engagements pluriannuels des collectivités. Ces évolutions permettront d'améliorer le niveau de transparence et la qualité de l'information financière.

Cette année, l'ordre de présentation est similaire aux années passées :

- un panorama général sur la situation économique et financière du pays,
- un zoom sur la loi de finances et ses conséquences pour les collectivités locales,
- un zoom sur l'exécution budgétaire telle qu'on la connaît aujourd'hui pour l'année 2012 ;
- et enfin, les perspectives et les orientations du budget primitif qui vous sera présenté dans quelques semaines.

Sur la situation économique générale, la croissance économique que ce soit au sein de la zone euro ou en France est médiocre. Le document a été écrit, durant la semaine où François Hollande a révisé à la baisse les prévisions de croissance pour l'économie française en 2013. Aujourd'hui nous sommes à 0,8% officiellement. Tout le monde sait que nous ne tiendrons pas le chiffre mais pour le moment le chiffre n'est pas annoncé puisqu'il y a actuellement des discussions, notamment avec Bruxelles, et que Bercy continue de faire un certain nombre de simulations avant de s'engager sur un taux de croissance pour l'année.

Concernant les difficultés économiques, elles sont à la fois partagées par les entreprises qui sont en situation de complexité, à la fois pour trouver des débouchés en France et à l'export et pour investir ; et par les particuliers qui subissent les effets de la crise économique. Néanmoins, il y a un certain nombre de réformes structurelles qui ont été mises en œuvre par le Gouvernement, que ce soit le pacte de compétitivité et de croissance, que ce soient les emplois d'avenir, que ce soient les emplois

de génération, que ce soit la création de la banque publique d'investissement dont le 1^{er} Conseil d'administration s'est tenu aujourd'hui à Dijon qui est un outil important pour accompagner le développement des PME et les entreprises de taille intermédiaire. C'est dommage que la presse se soit plutôt faite l'écho du fait que Ségolène Royal ait raté le TGV pour Dijon, plutôt que de parler sur le fond, à savoir l'enjeu relatif au développement économique et au rôle que peut jouer la banque publique d'investissement pour accompagner la croissance économique.

Dans la loi de finances 2013, compte tenu des contraintes économiques liées à la faible croissance économique qui se traduit donc par une faible croissance des ressources fiscales, le Gouvernement a conçu un certain nombre de dispositifs permettant de réduire les déficits publics. Il y a une volonté forte de maîtrise de la dépense publique et également une augmentation de la fiscalité, qu'il a souhaité la plus juste et la plus équitable possible. Un travail a donc été accompli pour essayer de pénaliser le moins possible les classes moyennes et les classes populaires avec une approche différente de celle conduite à l'époque de Nicolas Sarkozy qui privilégiait les plus favorisés. L'assainissement des finances publiques passe aussi par un redéploiement de la dépense publique. On ne peut pas augmenter à l'infini la dépense publique, il faut probablement supprimer un certain nombre de doublons entre l'Etat et les collectivités, définir sur chaque politique publique un véritable pilote identifié et doté de la compétence unique ou principale.

En dépit de la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre une politique d'efforts qui soit plus équilibrée, les collectivités locales sont associées, à leur corps défendant, à cette politique de redressement des finances publiques, puisqu'effectivement les dotations de l'Etat en 2013 sont stabilisées en valeur, c'est-à-dire qu'elles diminuent lorsque l'on intègre l'inflation. La baisse estimée est en outre de 1,5 milliard d'euros en 2014 et de nouveau 1,5 milliard d'euros en 2015. Un certain nombre d'annonces ont été faites au Comité des finances locales qui s'est tenu il y a quelques jours. D'un point de vue financier, la situation n'a pas sensiblement changé pour les collectivités locales entre avant mai 2012 et après mai 2012. Ce qui a changé pour les collectivités locales, est la qualité du dialogue institutionnel engagé entre l'Etat et les collectivités locales. Les élus sont reçus, ils sont écoutés, leurs demandes et leurs attentes sont prises en considération. Ce qui n'était pas le cas durant le gouvernement de François Fillon, les collectivités locales, étaient considérées comme uniques responsables du gaspillage d'argent public, de la dette publique, des dépenses de personnel non maîtrisées.... La qualité du dialogue et la qualité de l'implication des collectivités locales dans la politique de redressement des finances publiques a évolué ; en revanche, la donne financière malheureusement n'a pas changé puisque les contraintes économiques et financières n'ont pas disparu miraculeusement en mai 2012 avec l'élection de François Hollande.

Chaque année, l'enveloppe normée, créée à l'origine par Lionel Jospin dans une volonté d'approche gagnant/gagnant : visibilité pluriannuelle pour les collectivités locales et stabilisation des évolutions pour l'Etat. Malheureusement, que ce soit au travers d'une volonté politique affichée ou parce que Bercy a repris la main progressivement, cette enveloppe normée est devenue un outil d'ajustement budgétaire de l'Etat, certaines dotations augmentent et d'autres baissent avec des systèmes de compensations et d'écrêtements qui font que, *in fine*, l'enveloppe est stabilisée pour 2013.

Au sein du rapport de présentation, la mécanique d'évolution pour 2013 est explicitée et certains éléments d'explication notamment sur les trois périmètres qui composent cette enveloppe normée, ont été fournis en Commission. Le seul mérite du Gouvernement cette année est de ne pas avoir encore modifié les règles du jeu : il n'a pas revu le système d'écrêtement mis en place par le gouvernement Fillon. La règle ayant été stabilisée cela donne un peu de visibilité aux collectivités locales ; en revanche, en euros, cela ne fait pas plus que l'année dernière.

Sur le dispositif de péréquation, deux types de péréquation existent : un système de péréquation verticale entre l'Etat et les collectivités locales, on donne plus à celles qui ont le plus besoin ; et un système de dotations horizontales où les collectivités locales se financent entre elles, les plus riches payant pour les plus pauvres. Le dispositif n'évolue pas dans ses grands équilibres, il évolue en termes financiers puisqu'il monte fortement en puissance. C'est ce qui était prévu l'an dernier sur le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et le FSRIF (Fonds de solidarité des communes d'Ile de France). Fontenay contribue au premier et est éligible en tant que ville de richesse moyenne au second. Le rendement de ce fonds double puisqu'il passe à 360 millions d'euros pour le FPIC et le coût pour la Ville fait plus que doubler, Fontenay a payé autour de 50 000 euros en 2012 et le coût prévisionnel pour la Ville est de 120 000 euros pour 2013. L'effort en termes de péréquation verticale sera fourni par l'Etat qui augmentera les dotations pour les communes les plus défavorisées soit environ 238 millions.

En conclusion de cette première partie générale : la donne financière a assez peu changé. Il y a une

discussion qui va s'engager dans les semaines à venir entre l'Etat et les collectivités locales autour d'un pacte de confiance et de responsabilité. On espère que derrière les mots qui sont plutôt ambitieux il y aura une vraie volonté de dialogue et de construire quelque chose avec les collectivités locales. Il y a plusieurs enjeux dans ce pacte de confiance et de responsabilité

- Le 1^{er} enjeu, puisque les dotations de l'Etat sont appelées à diminuer dans les années à venir, comment répartir l'effort entre Région, Département, Commune. Le 2^{ème} volet, c'est la prise en compte de la situation financière dramatique des départements. Dans les Hauts de Seine, la vision est un peu déformée parce qu'il s'agit d'un département riche mais ailleurs les départements sont dans une situation financière dramatique, c'est-à-dire qu'ils ne savent pas comment, dans beaucoup d'endroits, financer leurs dépenses obligatoires. Le 3^{ème} volet de ce pacte de confiance et de responsabilité, est de donner l'autonomie fiscale aux régions qui ont perdu toute autonomie fiscale depuis la réforme de la taxe professionnelle. Ce pacte devrait se traduire financièrement dans la loi de finances 2014.
- Le 2^{ème} enjeu, le projet de loi de décentralisation doit permettre une clarification des compétences, c'est-à-dire affirmer par exemple que les régions sont chefs de file du développement économique, des transports et de la formation professionnelle, les départements de l'action sociale, les communes de la transition énergétique ou du développement durable de proximité. L'idée étant d'éviter que chacun fasse tout même s'il y a un rétablissement de la clause de compétence générale à la fois pour les régions et les départements. Il faut absolument une volonté de mieux cibler l'action de chacune des collectivités pour éviter vraiment le gaspillage d'argent public. Il y a aussi une volonté de dialogue institutionnel, à la fois entre l'Etat et les collectivités locales au travers du Haut Conseil des Territoires qui va se créer. Il y a une volonté de transparence financière puisqu'il est prévu de créer un observatoire des finances local qui permettrait d'avoir des simulations financières partagées entre l'Etat et les collectivités locales et enfin, il y a une volonté d'un dialogue sur chacun des territoires français avec des conférences territoriales de l'action publique qui réuniront les communes, la région et les départements.
- Le 3^{ème} enjeu qui malheureusement par le passé était un vœu pieu, que ce soit sous la Gauche ou sous la Droite concerne la maîtrise des normes. Le reproche que font les collectivités s'est l'inflation des normes et le coût que cela génère pour elles. Là, il y a une vraie volonté de l'Etat et du Gouvernement de dire, on s'engagera à maîtriser l'inflation des normes et surtout à évaluer l'impact d'une nouvelle norme sur les finances des collectivités locales.
- Le dernier enjeu, c'est la question des conditions de financement des collectivités locales. A Fontenay, ce problème ne se pose pas cette année en raison de la perception de l'indemnité du CEA. Il y a un vrai enjeu pour les collectivités locales de trouver des financements, que ce soit à court terme, sur les lignes de trésorerie, ou à long terme. C'est notamment lié à la réforme du secteur bancaire et à ce qu'on appelle « Bâle 3 » qui oblige les banques à avoir des ratios de solvabilité qui sont accrus et donc, comme les collectivités locales ne placent pas d'argent auprès des banques puisque les placements des communes, des régions et des départements sont faits auprès du Trésor public, et bien elles n'ont pas de liquidités en contrepartie de leur prêts aux collectivités locales.
Deux choses sont prévues, un projet de création de l'agence de financement des collectivités locales sur laquelle François Hollande a donné son accord politique lors du Congrès des Maires de France à l'automne dernier. Il y avait un point de blocage pendant un temps, Bercy voulait éviter que l'Etat soit appelé en garantie si une collectivité locale faisait faillite. Là il s'agit d'une solidarité entre collectivités locales sans appel à la garantie de l'Etat. Enfin, sur la loi bancaire, même si ce n'était pas l'objectif initial, il y a un certain nombre d'amendements qui ont été proposés notamment par le Rapporteur général du budget, Christian Eckert, qui visent à limiter l'accès aux financements exotiques pour les collectivités locales, pour éviter ce qu'on a appelé les emprunts toxiques qui ont fortement pénalisé un certain nombre de collectivités. La Ville de Fontenay-aux-Roses n'étant pas dans cette situation grâce sa politique prudente en matière de gestion de la dette comme l'a indiqué la Chambre régionale des comptes l'an dernier.

Sur la situation de la Ville, l'exécution 2012 a été rigoureuse d'un point de vue budgétaire et financier. La dette est légèrement diminuée (- 200 000 euros) entre le 31/12/2012 et le 31/12/2011. La capacité d'autofinancement qui est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement, est autour de 2,9 millions d'euros; après avec cet autofinancement il faut rembourser

à la fois le capital de la dette et financer la politique d'investissement. Une légère progression des dépenses réelles de fonctionnement 3,6 % avec notamment une augmentation de la masse salariale due à la nécessité de renforcement des équipes sur un certain nombre de politiques publiques prioritaires comme la petite enfance, l'enfance, l'action sociale, la Maison de quartier des Blagis donc une vraie volonté ciblée de porter l'effort là où les Fontenaisiens avaient des besoins. Néanmoins, pour des raisons de dynamique financière, la Ville ne pourra pas renouveler cet effort significatif tous les ans.

Sur les recettes de gestion, une augmentation autour de 600 000 euros soit 2, 8%, la baisse des dotations de l'Etat étant compensée à la fois par l'augmentation de la fiscalité directe mais aussi par la progression des droits de mutation sur la Ville.

Sur les dépenses d'investissement, le niveau est important avec une politique d'équipement dynamique en 2012. Il y a néanmoins un décalage non négligeable avec les prévisions du budget primitif 2012 ; notamment, lié au report des travaux de la Maison des associations.

L'an dernier, les élus de l'Opposition avaient reproché que l'un des graphiques montrait que le Gouvernement diminuait fortement la dotation. Le même graphique est présenté cette année, en gardant la même échelle avec le montant prévisionnel pour 2013. Comme on le constate, la dotation globale de fonctionnement, principale dotation perçue par la commune de Fontenay-aux-Roses, va diminuer (estimation autour de 120 000 euros). Les chiffres définitifs des dotations de l'Etat seront connus soit fin février soit courant mars. La part des dotations de l'Etat dans le budget reste en-dessous de 20%. On peut considérer qu'il s'agit d'un élément d'autonomie financière et fiscale, mais cette faible dotation réduit la marge de manœuvre pour agir au service des Fontenaisiens.

Sur les grands axes du budget 2013 qui s'articulent autour de la rigueur de gestion, la solidarité et la préparation de l'avenir :

- 1^{er} axe : Dans la continuité depuis 2008 à la fois en termes de prudence et de bonne gestion budgétaire, sans marge de manœuvre financière, mais par la maîtrise du coût des achats externes, par un vrai travail fourni par les services en amont et par l'expertise de la commission d'appel d'offres, pour évaluer le plus précisément possible le besoin, pour rédiger le mieux possible les cahiers des charges et pour favoriser une mise en concurrence qui soit la plus large possible. Cet enjeu, à la fois sur le renouvellement des contrats récurrents, et sur les investissements qui sont de l'argent public comme le fonctionnement. Il faut donc réfléchir largement avec le maître d'œuvre sur les chantiers d'investissement, sur la maîtrise des coûts, sur le pilotage des projets d'investissement. Dernier enjeu, la qualité de vie au travail des agents avec un certain nombre d'efforts prévus en 2013 notamment une progression de la masse salariale de 2% au budget primitif par rapport à 2012, mais cela veut donc dire qu'il faudra être particulièrement attentifs sur le suivi des dépenses de personnel.
- 2^{ème} axe : Un effort est fait en faveur des personnes les plus défavorisées, et des enfants. Le travail avec le tissu associatif se poursuivra et il est prévu une légère augmentation des dotations et des subventions aux associations. Parallèlement, on travaille sur des conventions de partenariat entre les associations de la Ville et la Mairie. La Chambre régionale des comptes avait souligné ce point là dans son rapport, en disant qu'il valait mieux formaliser les relations entre la commune et les associations (notamment en mettant en exergue les avantages en nature fournis aux associations, comme le prêt des salles ou d'autocars).
- 3^{ème} axe : Une politique tarifaire qui est maintenue au niveau de l'inflation. La tarification de la restauration scolaire a été révisée en juin dernier de manière plus juste, en diminuant légèrement pour les classes moyennes et en augmentant pour les tranches supérieures. Une politique fiscale qui tend à stabiliser les taux de fiscalité : taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti à Fontenay-aux-Roses en 2013. La fiscalité à Fontenay-aux-Roses est plus faible que dans les villes voisines et restera plus faible que les villes voisines en 2013.

Sur l'investissement, le programme est ambitieux, 11 millions d'euros. Cela implique donc un travail considérable à la fois entre la Direction des services techniques et ses équipes, la Direction financière, la Direction de la commande publique pour lisser chacune des étapes du processus et assurer le pilotage des différents chantiers, tels que la Maison des Associations, l'office des Renards, les travaux de voirie, les écoles, les crèches, le terrain synthétique au Panorama, . . Il y aura également un gros effort sur des choses moins visibles mais tout aussi importantes comme l'amélioration du patrimoine de la Ville et sur la maîtrise des dépenses énergétiques. L'amélioration du

patrimoine et notamment l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR), par exemple, l'accessibilité de la salle des mariages. Sur l'amélioration du patrimoine, d'autres travaux sont prévus comme le changement des fenêtres, la rénovation de la toiture, le changement de chaudière et puis sur les économies énergétiques puisque les rares investissements qui génèrent des flux financiers « positifs » dans les communes ce sont les investissements en maîtrise énergétique sinon tous les investissements, par construction, génèrent des coûts.

Sur le financement et le pilotage des investissements, l'accent est mis sur la nécessité de l'instruction technique et financière des projets d'investissement afin de mieux maîtriser les coûts et des délais. La politique d'investissement est équilibrée entre l'autofinancement, les subventions et la cession d'actifs non utile aux missions de service public de la Ville. Sur le dernier point, l'indemnité reçue de la part de l'Etat pour le CEA, sera utilisée à hauteur d'environ 20%, soit 2 millions d'euros, ce qui équilibrera la section d'investissement sans s'endetter. Selon les cas de figure, soit l'Etat décide de retirer son recours ou perd en appel, dans ce cas là, l'enveloppe de 9,5 millions d'euros devient libre d'utilisation, une réflexion collective sur l'utilisation de cette somme sera menée. A l'inverse, si la Ville perdait en appel, il faudrait réemprunter à hauteur des 2 millions d'euros utilisés. Quel que soit le résultat final soit des négociations entre la ville et le Cabinet de Pierre Moscovici ou de la procédure contentieuse, la ville aura économisé des intérêts d'emprunts. Pour la Ville c'est une bonne chose d'utiliser cette indemnité du CEA qui aujourd'hui est placée au taux faible de 0,14%.. Sur une année, cela rapporte 13 000 euros..

En conclusion : il y a des incertitudes économiques et des contraintes fortes sur les dotations de l'Etat en dépit de l'amélioration du dialogue entre l'Etat et les collectivités. Dans ce cadre général qui n'est pas facile, le projet de budget s'attachera à renforcer le service public, la qualité du service public au service de tous les Fontenaisiens avec une approche rigoureuse tant sur le pilotage que sur la gestion et les procédures.

Intervention de Mme Lours-Gatabin au nom du groupe « Ensemble pour Fontenay »

« Ainsi que nous l'a rappelé Gilles Mergy, ce débat se situe dans un contexte national et international très défavorable avec une croissance faible et un ralentissement général de l'économie. Le chômage ne pourra diminuer qu'avec de nouvelles réformes, un combat à mener aujourd'hui aux côtés du Gouvernement, avec un engagement local adapté, condition du déblocage d'importantes participations publiques comme privées. En 2011-2012, l'activité économique a chuté, de nombreux emplois ont disparu, l'insécurité sociale et la précarisation de la société se sont installées. Elles entraînent plus d'inégalités et sont la source de nombreuses exclusions. Le marché du travail français est malade, et cela ne date pas d'hier. Pour s'en convaincre, quelques chiffres suffisent : 3 millions de chômeurs et autant de précaires, 17% des salariés à temps partiel et 9% en contrat court et le problème est surtout qu'ils y restent. En France, les chances d'évoluer d'un CDD à un CDI sont de 13%. En Europe, le taux est de 25,8%. Or, qui dit contrat court ou temps partiel subit dit difficultés d'accès au logement, à la santé et à la formation.

En ce début d'année 2013, dans un contexte économique difficile, des efforts sont à nouveau demandés aux collectivités territoriales. L'annonce par le Gouvernement d'un « Pacte de confiance et de responsabilité » devant permettre d'améliorer les relations financières entre l'Etat et les collectivités est suivie d'une baisse des concours financiers. Nous approuvons une solidarité entre l'Etat et les collectivités afin de revenir à un équilibre des finances publiques et connaître une croissance nouvelle. De même, nous sommes conscients qu'un effort doit être consenti pour financer le pacte national compétitivité emploi. Toutefois, une baisse des dotations pour les collectivités rend inévitable un nouvel arbitrage dans les budgets et les projets locaux, et a nécessairement un impact sur les services à la population, l'investissement public et l'économie locale.

Par ailleurs, la création d'une agence de financement des collectivités locales est inquiétante. Elle rappelle celle, par un précédent gouvernement, de l'ANR puis l'AERES où, depuis, les chercheurs passent beaucoup de temps à devoir répondre à des appels multiples avec plus d'échecs que de financements alors que même l'Académie des Sciences a condamné cette folie évaluatrice ; le coût humain et financier étant considérable.

Le « Pacte de confiance et de responsabilité » est une réforme ambitieuse qui doit permettre de répondre au déficit démocratique et à un renouveau des services publics. Il débute cependant de façon peut satisfaisante avec l'annonce d'une baisse de dotation et sans réelle ouverture d'un dialogue garantissant aux collectivités les moyens de poursuivre des politiques au service des populations.

Lors des manifestations du début d'année, vin chaud, vœux aux acteurs locaux, les Fontenaisiens se sont déplacés en nombre animés par un besoin d'écoute et d'échange. Leur souhait d'être informés et de pouvoir intervenir sur ce qui fait l'organisation de leur vie au quotidien, pour eux, mais aussi pour l'avenir de leurs enfants, est compréhensible. Ces moments de convivialité donnent libre cours à l'expression de la démocratie, au développement du lien social et le budget participatif proposé cette

année pour les conseils de quartier permettra de renforcer ce tissu social. Les besoins humains ressortent et ne doivent surtout pas être négligés par les élus. La commune est un espace de vie privilégié fait d'évolutions et de transformations permanentes mais aussi de traditions. Nous avons la lourde responsabilité de décider ce qui doit être réalisé en priorité.

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans ces choix volontaristes effectués dans le souci du bien-être général de nos concitoyens. Malgré un financement contraint, du fait d'une hausse modérée des recettes, les orientations proposées ce soir permettront de maintenir des services publics municipaux de qualité et sans accroître la pression fiscale.

Les dépenses d'investissement financeront une politique responsable notamment le projet de Maison des associations, l'entretien de nos bâtiments scolaires, la voirie et la réalisation de nouveaux équipements sportifs. Les investissements devront permettre une réduction durable des dépenses de fonctionnement et ainsi favoriser ce qui est porteur d'avenir : la recherche d'économies d'énergie sur les bâtiments communaux étant indispensable, de même que la modernisation des services municipaux avec les outils appropriés de l'ère numérique nécessaires à l'adéquation entre le travail et les effectifs.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré la dégradation de l'emploi qui induit une augmentation des publics en difficulté, implique aussi plus de charges pour le personnel communal car les aides et les services à apporter aux habitants sont en constante augmentation. La solidarité est une priorité pour la Municipalité et doit répondre au mieux aux attentes de nos administrés défavorisés.

Le maintien en 2013 d'un service de qualité auprès de la population nécessite un service public revalorisé, en rendant plus attractifs les métiers et les carrières des agents. Les reconnaître, c'est rendre efficace notre action et mieux servir les citoyens. Notre groupe approuve les orientations budgétaires présentées dans ce document. »

Intervention de M. Faye, élu Associatif et Citoyen

« Monsieur Gilles Mergy, Maire-adjoint aux finances, vient de nous donner le projet de DOB de la majorité actuelle :

- Pour la partie générale, il suffit de le comparer avec celui de l'an passé pour s'apercevoir que les mêmes effets sont présentés de manière très différente : L'an dernier il y avait une baisse des subventions de l'Etat, c'était une honte, ...c'était vraiment presque la catastrophe.
- Cette année, c'est quoi ? Et bien c'est une politique de stabilisation, c'est la contraction des dépenses, ...L'an dernier c'était presque le mal absolu, cette année, c'est un effort de solidarité de la commune par rapport à l'Etat.

Soyons clair : dans les 2 cas l'état, quelque soit la couleur du gouvernement : UMP l'an dernier, PS cette année, cherche à transférer une partie de son déficit sur les communes.

Nous pouvons aussi remarquer qu'il n'a pas jamais été fait mention, même une seule fois, de l'intercommunalité. Nous réitérons encore notre demande d'avoir un bilan financier de l'intercommunalité maintenant cela fait 8 ans qu'elle existe. Sans grand risque d'erreur on peut affirmer qu'elle a coûté beaucoup plus qu'elle n'a rapporté à la Ville. En rajoutant un échelon territorial de plus on a fortement augmenté les coûts de gestion, donc augmenter les impôts locaux (commune + intercommunalité) sans améliorer la qualité de vie pour les fontenaisiens.

Vous avez aussi parlé de la fiscalité, je rappelle que la fiscalité ce n'est pas que les taux. Les impôts, c'est le produit des bases par les taux et il faut dire qu'à Fontenay, ils sont élevés, voire très élevés. Pour cette mandature, de 2008 à 2012, la taxe d'habitation a augmenté de 17% et la taxe foncière de 22%. Vous chercherez combien de Fontenaisiens ont eu leur salaire ou leur retraite qui a augmenté de 17% et de 22%. Il faut bien voir que la politique financière dite « prudente » se fait à coup de hausses d'impôts et se sont les Fontenaisiens qui, grâce au transfert après des excédents répétés de fonctionnement vers l'investissement, permettent des investissements dont tous ne sont pas de première priorité.

Autre point, vous avez dit vous-même que nous sommes en période de crise. En principe, en période de crise, on fait attention en particulier aux investissements et on ne fait que des investissements vraiment utiles. Cette année, c'est le record, vous l'avez dit vous-même on va dépenser 11 millions d'euros en investissements. Qui, à terme, va payer tout cela ? Vous vendez pour 1,2 millions d'euros 2 propriétés communales mais on les vend qu'une fois ! Vous puisez 2 millions dans la « cagnotte » du CEA à laquelle vous aviez promis, il y a un an, de ne pas toucher car ce n'est pas une recette certaine. Vous dites que de toute manière c'est rentable et si vraiment rentable, pourquoi ne pas l'utiliser totalement et réduire les impôts des Fontenaisiens.. Evidemment si on perd cette cagnotte la dette augmentera de 2 millions d'euros d'impôts.

Cette cagnotte représente en réalité un trop perçu d'impôts locaux : Si elle devient définitive : elle devrait être remboursée aux fontenaisiens sous forme de baisse d'impôts

Investir en pleine période de crise, en ayant comme garantie, les impôts des Fontenaisiens ce n'est pas forcément la meilleure chose que l'on peut faire actuellement pour les habitants de notre ville.

Autre point, peu été cité, la population de Fontenay a diminué de 1,1%. Fontenay n'est peut être plus la ville où il fait bon vivre ! De plus les dotations de l'Etat étant proportionnelles en partie au nombre d'habitants, il faudra tenir compte qu'ayant moins d'habitants, il y aura aussi moins d'aide de l'Etat. Vous annoncez que vous n'augmenterez pas le taux d'imposition cette année électorale., On a rarement vu une mairie, quelle que soit sa couleur d'ailleurs, augmenter le taux des impôts l'année des élections. Mais à quel prix : A laide de recette exceptionnelles : vente de propriétés municipales et prélèvements dans la cagnotte du CEA tout cela pour plus de 3 millions d'euros ce qui correspond à une hausse de plus de 25% des impôts communaux.

On a parlé des écoles : vous n'avez pas encore commencé à étudier les modalités pratiques du passage à la semaine de 4 jours et demi que ce soit pour la rentrée 2013 ou la rentrée 2014.

Pour les crèches : pour la première fois dans une mandature il y aura moins de places offertes en crèches publiques ou associative fin de mandat qu'n début de mandat !

On ne peut pas dire que le bilan soit très satisfaisant sur ce point là. Il serait temps que les investissements utiles soient faits, comme l'a si bien dit une personne en conseil de quartier : « au fond, ce que vous faites, qu'est-ce que cela apporte vraiment aux Fontenaisiens » et bien il y a beaucoup de points où on pourrait dire au fond, cela apporte vraiment quoi au Fontenaisiens ?

La majorité municipale, en fin de mandat, continue à vivre dans un monde irréel où de toute manière, on a la garantie des Fontenaisiens pour payer alors pourquoi se gêner ! La crise économique ? Elle ne la connaît pas. On peut avoir toujours de bonnes finances en augmentant suffisamment les impôts. C'est ce qu'elle a fait pendant toute sa mandature. Est-ce que les Fontenaisiens pourront continuer à avoir des impôts qui augmentent au rythme actuel, 17% et 22% en 4 ans !

Les Associatifs ne peuvent pas accepter les propositions de l'équipe municipale actuelle. Il est temps de changer de majorité afin de travailler pour améliorer la qualité de vie des fontenaisiens en tenant compte de la crise économique. »

Intervention de M. Zanolin au nom du groupe des élus communistes et apparentés

« Nous voulons dire d'emblée que nous partageons l'essentiel des priorités budgétaires présentées, tant en fonctionnement qu'en investissement. Consacrées principalement aux secteurs de la vie scolaire et de la petite enfance, au sport, aux travaux, à la voirie, à notre patrimoine, à notre cadre de vie et à nos associations, elles correspondent bien, en y ajoutant les activités de la communauté d'agglomération, aux engagements de l'équipe municipale.

Concernant les investissements, de nombreuses opérations comprennent, au-delà de leurs propres objets, une dimension importante d'économies d'énergie. Cela va des travaux dans les crèches, les écoles et les gymnases à la réalisation de la Maison des associations. Avec le projet, porté par Sud de Seine, de Maison de la musique et de la danse, dont les travaux commenceront en 2014, cela conduira à des économies de chauffage significatives. La poursuite des travaux d'accessibilité est elle aussi incontournable. La réalisation du terrain synthétique du panorama était pour sa part jugé indispensable par les sportifs concernés. Le volume des investissements est ambitieux mais justifié.

Au sujet du fonctionnement, si les objectifs de qualité du service public continuent d'être poursuivis, les contraintes sur les dépenses de personnel posent de longue date des problèmes sur les conditions de travail. Le renforcement de ces contraintes peut conduire rapidement à la dégradation des services, d'autant plus que la refonte des rythmes scolaires à partir de 2014 imposera des charges complémentaires, principalement en personnel, aux communes. C'est pourquoi nous ne partageons pas toute l'analyse sur les éléments contextuels avancés par le rapporteur.

Bien sûr, comme lui, nous constatons que nous sommes dans un contexte mondial et européen préoccupant, avec une perspective de récession de plus en plus menaçante. Mais au plan national, les annonces gouvernementales de septembre dernier d'une diminution des dotations cumulée de 2,1 milliards en 2014 et 2015 avaient déjà fait réagir l'ensemble des associations d'élus. Pourtant, le gouvernement vient d'annoncer, le 12 février, à l'occasion de la réunion du Comité des finances locales (CFL), un nouveau tour de vis avec un doublement de la réduction des concours de l'Etat d'ici 2015, ce qui porterait le total du prélèvement à 4,5 milliards d'euros. Cette décision, si elle est mise en œuvre, se traduirait par des coupes sombres dans les budgets des collectivités territoriales, alors que ces dernières sont l'un des moteurs déterminants de l'investissement national et l'un des atouts essentiels de sortie de crise.

Les effets conjugués de la suppression de la taxe professionnelle, de plusieurs années de stagnation puis de réductions budgétaires, de désengagements de l'Etat, de révision générale des politiques publiques et de raréfaction du crédit, n'ont fait qu'aggraver la situation et ce n'est pas la poursuite du gel en valeur, pour la 3ème année consécutive, des dotations d'Etat, ni leur baisse programmée pour 2014 et 2015 qui va permettre aux collectivités territoriales de la redresser.

Présentée comme la solution à la crise, cette politique d'austérité n'a fait qu'aggraver les problèmes, entraînant notre pays, les collectivités locales et les populations dans un cercle vicieux, toute nouvelle difficulté justifiant une nouvelle cure d'austérité qui aggrave à son tour les problèmes posés, comme on le voit en Grèce, en Espagne et partout en Europe.

C'est un changement de cap politique profond dont a besoin notre pays pour continuer à répondre aux besoins des populations et relever les défis auxquels sont confrontées nos sociétés contemporaines. Reprendre le pouvoir aux banques, taxer les mouvements de capitaux, faire cotiser la rente au même taux que les salaires, lutter contre l'évasion fiscale qui à elle-seule représente les intérêts de la dette, augmenter les salaires et les retraites et diminuer le coût du capital dont la part dans les richesses créées par les entreprises ne cesse d'augmenter au détriment de la masse salariale et de l'investissement, rendre la fiscalité juste et incitative en faveur de l'emploi, sont les seules voies possibles et nécessaires !

Dans ce débat budgétaire, face au désengagement de l'État, aux hausses des charges courantes, nos marges de manœuvres sont réduites. Elles n'en ont pas moins des conséquences importantes sur le quotidien de nos concitoyens. L'information, la participation aux choix et priorités de l'action communale en sont d'autant plus nécessaires pour répondre aux légitimes attentes des Fontenaisiens. »

Intervention de Mme Vidalenc, élue du Mouvement Démocrate

« Tout d'abord je remercie Gilles Mergy pour cet exposé clair et précis. Ce débat, le dernier de la mandature, qu'en attendons-nous ? Entendre une analyse de l'année écoulée en mettant en parallèle les orientations du programme que notre groupe avait présenté, il doit nous permettre de nous exprimer sur les principes du prochain budget. La prise en compte de la conjoncture économique, déjà problématique, ajoutée aux mesures prises pour le redressement des finances publiques vont avoir un impact de plus en plus important sur le budget de la Ville. Il est primordial alors de poursuivre les objectifs de rigueur et de maîtrise de l'endettement, des dépenses de fonctionnement et le maintien du niveau de l'investissement. L'état financier de la Ville est resté stable avec une capacité d'autofinancement en légère baisse. L'endettement a un peu diminué. Cet équilibre doit être maintenu. Il demande un cadrage très rigoureux dans la gestion du fonctionnement. Les ressources humaines, le poste le plus important, en est le point principal contenu ces dernières années, il enregistre une augmentation en 2012. Elle est effectivement expliquée par la conjoncture, en particulier les ajouts de postes sur les structures renforcées. Aussi, cette gestion doit être stabilisée tout en intégrant les dispositions salariales. Les charges de caractère général, après une diminution, sont cadrées, et en tenant compte des augmentations prévisibles sur certains postes comme les fluides, la TVA, elles ne peuvent, sans affecter la qualité des services qu'être stabilisées. Au niveau des associations, leurs actions indispensables dans les domaines sportifs, culturels, sociaux, permettent un dynamisme et une qualité de vie qu'il faut non seulement préserver mais dont la demande va en s'amplifiant. Pour être plus pertinent et efficace, ce soutien doit s'accompagner d'une analyse plus précise des besoins pour un apport financier ou de moyens en nature. Il est aussi important de prendre en compte leur impact quantitatif comme qualitatif.

Pour les orientations d'investissement, le budget prévu a un niveau élevé. Il doit permettre non seulement l'entretien voire la rénovation du patrimoine avec les enjeux énergétiques et de développement durable, mais également la finalité des projets engagés et pour certains, leurs amorces ou leurs poursuites. Un effort accru de gestion et de suivi des projets au plus près est indispensable pour une bonne maîtrise des coûts mais aussi de la qualité sans compter les délais. Ces orientations recouvrent celles que notre programme avaient retenues dans ses grandes lignes : bon rapport fonctionnement/investissement, dette cadrée, dépenses maîtrisées tout en gardant des services efficaces et des investissements réalisés en équipements et entretien. Nous souhaitons que le budget propose ces objectifs »

Intervention de M. Fredouille au nom du groupe Europe Ecologie/Les Verts

« L'économie mondiale est asphyxiée, la croissance est en berne, nous sommes et nous resterons en crise, les collectivités locales sont touchées et Fontenay-aux-Roses ne fait pas exception à la règle. Triste constat, mais constat exact. Les solutions passent-elles toutes obligatoirement par une reprise de la sacro-sainte croissance ? Notre groupe EELV ne le croit pas.

En attendant, il est important de redresser les comptes publics. L'équation que le gouvernement tente de résoudre est pour le moins compliquée et l'exercice a ses limites. Le gel des dotations aux collectivités locales étant confirmé, comment, dans ces conditions maintenir des services publics de qualité et les projets en cours tout en préservant, autant que possible, les classes populaires et moyennes d'une imposition qui les asphyxie. Pour les classes populaires nous espérons que ce sera possible, pour les classes moyennes ce sera beaucoup plus difficile !!

En ce qui concerne la péréquation horizontale, le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) soumet, depuis l'année dernière, la communauté d'agglomération à une nouvelle dépense. Cette dépense était prévue à la hausse et passe pour Fontenay-aux-Roses d'environ 50 000€ à approximativement 120 000€ en 2013. Si sur le principe, et nous le disions déjà l'année dernière, il ne nous apparaît pas du tout scandaleux de créer un flux

financier des villes « riches » vers les campagnes qui le sont moins, nous nous posons toujours la question de savoir si les critères définissant les villes contributrices sont équitables.

Si on sort du contexte national et intercommunal et si on se recentre sur notre ville, notre groupe a quelques remarques à formuler.

La première concerne l'indemnisation du CEA et de l'IRSN à la ville de Fontenay-aux-Roses. Pourvu que nous touchions ces 9,5 M€ le plus rapidement possible, cela permettrait d'atténuer un peu les effets de la crise et du désengagement de l'Etat. Cela ne serait que justice car nous savons depuis des années que ces entreprises, CEA et IRSN, ont aussi des activités commerciales qui auraient du être assujetties à la taxe professionnelle. Mais le contentieux avec l'Etat n'étant pas terminé, et partant du principe que le résultat d'une procédure est toujours incertain, notre groupe pense que cet argent bloqué sur un compte à terme doit être utilisé avec parcimonie. 2 M€ sur 9,5 M€ cela semble correct. Pas plus pour ne pas plomber nos emprunts futurs.

La deuxième remarque est plus générale et concerne la crise écologique que nous traversons dans sa dimension énergétique et celle de la protection de la biodiversité. Il ne faut pas que la crise économique et financière nous fasse oublier cette crise écologique.

Notre ville possède un patrimoine immobilier communal relativement ancien et ayant par conséquent de médiocres performances énergétiques. Si nous nous félicitons de la volonté affichée de la Municipalité pour réaliser des économies d'énergie, volonté traduite pas les faits (amélioration de la chaufferie dans tel équipement ou amélioration de l'isolation thermique dans tel autre), nous émettons des doutes sur la méthode employée et cela de date pas d'hier. Nous formulons les mêmes réserves depuis des années.

Il n'y a pas d'approche globale sur le traitement de l'isolation des bâtiments. Nous demandons un véritable Plan d'économies d'énergie sur plusieurs années. Il ne faut plus opérer par opportunités, mais réaliser une vaste étude de thermicité bâtiment par bâtiment et établir une liste de priorité d'investissements à laquelle on puisse se référer.

Notre groupe l'a déjà mentionné, outre l'économie réalisée sur les dépenses de fluides qui sera immédiate, cela réduira notre exposition à l'augmentation inévitable du coût de l'énergie. Il faut raisonner à long terme et ne pas se dire que si l'investissement n'est pas rentable avant 5 ans, on ne le réalisera pas. Ce genre de raisonnement appartient au passé.

Enfin, toujours dans le volet énergie et patrimoine communal, améliorons d'abord l'isolation thermique des gymnases existants avant de penser à en créer un de plus !!

En ce qui concerne l'achat de mobilier sportif de musculation sur la coulée verte, nous nous interrogeons sur le devenir de cette coulée verte qui à nos yeux doit rester un espace naturel, un corridor écologique, et non un vaste équipement sportif à ciel ouvert.

Notre ville possède aussi des espaces verts de proximité que nous protégeons strictement depuis longtemps. Nous nous félicitons de la volonté municipale d'aller plus loin dans la protection de la biodiversité commune existante dans notre ville. Même et surtout en temps de crise, il faut réserver des sommes pour des aménagements d'espaces verts et ne pas les reporter : extension du square des Anciens Combattants, futur square Boris Vildé. Il y a urgence à protéger la biodiversité animale et végétale. Il est important de créer dans chaque ville des petites réserves de biodiversité. Parfois même ces milieux bénéficient d'un environnement sans pesticides, sans insecticides ni engrais et donc plus sain que dans certains coins de nos campagnes où l'agriculture intensive fait des ravages. Budgétairement parlant, l'aménagement du 22 avenue Lombart coûte 150 000€ ce qui paraît raisonnable et la mare aux amphibiens tant décriée coûte entre 1 500 et 2 000€. Elle est indispensable pour l'équilibre du milieu, ce sera un but de balades pour les enfants avec leurs familles et à cet endroit, il y a 60 à 70 ans existait une mare naturelle que les anciens Fontenaisiens connaissaient bien pour y aller pêcher.

Protéger les milieux de vie des animaux et des végétaux, c'est aussi protéger l'Homme. »

Interventions au nom du groupe de l'Union de la Droite et du Centre.

Mme Galante-Guilleminot : « M. le Maire, je vous demanderai, comme à l'habitude, de parler d'une seule voix à deux, donc, si vous le permettez je ferai une petite introduction et je laisserai notre « héraut finances » prendre la parole à la suite. Monsieur le maire je souhaite vous interpeller sur les priorités affichées en matière d'investissement et vous parler plus en tant que Fontenaisienne qu'en tant qu'élue. Lorsque l'on voit écrit en titre, en gras « Fontenay-aux-Roses investir et se mobiliser pour l'éducation », on attend beaucoup de choses et que l'on trouve pour l'éducation, un triple objectif de mise aux normes du patrimoine, de rénovation du bâti et de préoccupation des maîtrises